



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2025

---

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - MEUNIER Romain - NOËL Philippe - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis - FOURNIER Yohann (pouvoir à RÉHEL Jean-Paul)

Secrétaire de séance : BASTIEN Carole

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2025
- Location des parcelles ZO 96 et ZO 224 à Monsieur Thierry ALIX
- Devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de reprise de chaussée au lieudit le Vau Horet
- Attribution des subventions aux associations - année 2025
- Renouvellement du poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (C)
- Création d'un nouveau lotissement communal
- Réforme statutaire du Syndicat Départemental d'Énergies des Côtes d'Armor
- Modification des statuts de Lamballe Terre et Mer
- Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de Lamballe Terre & Mer
- Décisions modificatives budgétaire
- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions et informations diverses

### **1. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2025 (Délib. n°2025-029)**

Le procès-verbal de la séance précédente du 20 juin 2025 a été soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation ni remarque n'ayant été formulée, le Conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

### **2. Location de parcelles communales ZO n°96 et ZO n°224 à l'EARL ALIX (Délib. n°2025-030)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les parcelles communales cadastrées ZO n°96 et ZO n°224 sont exploitées depuis 2022 par l'EARL ALIX dans le cadre d'une mise à disposition temporaire. Afin de régulariser la situation, il est proposé d'établir une convention de location agricole à titre onéreux.

Le montant du fermage est fixé à 120 € par hectare.

Le Conseil approuve la location des parcelles aux conditions présentées et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **3. Travaux de voirie au Vau Horet – entreprise COLAS (Délib. n°2025-031)**

Des dégradations importantes de la chaussée ont été constatées au lieu-dit Le Vau Horet. Un devis a été transmis par l'entreprise COLAS pour un montant de 6 399,60 € TTC.

Ces travaux sont nécessaires pour garantir la sécurité et la durabilité de la voirie. Monsieur le Maire précise que l'assurance Groupama prendra en charge l'intégralité des frais dans le cadre de la garantie dommages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les travaux à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis et tous documents afférents.

### **4. Attribution des subventions communales aux associations (Délib. n°2025-032)**

Le Conseil municipal a examiné le tableau récapitulatif des subventions aux associations locales pour l'année 2025.

Ces aides visent à soutenir les actions sportives, culturelles, éducatives et sociales menées sur la commune.

Le montant global des subventions s'élève à 8 390,53 €, répartis comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2025</b>
A.S. Broons/TrémEUR (Subvention fixe)	930.00
(Emploi entraîneur)	2 000.00
Subvention exceptionnelle – matériel dû	204.38
Amicale Laïque (subvention fixe)	1 070.00
Sorties scolaires (2024/2025)	1 734.95
Société de Chasse	100.00
Judo club intercommunal	930.00
Association Donneurs de Sang	50.00
Assistance Alcool de BROONS	40.00
Protection Civile (0.05 x 810 hb)	40.50
Comice agricole (0.47 € x 810 hb)	380.70
A.L.B.C. (Basket canton BROONS)	100.00
Handball	450.00
Les Restaurants du Cœur	110.00
Séjours scolaires collèges Broons (15 €/élève/séjour) Versé au fil des demandes	***
Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève) et classes ULIS ou CLIS – Connus puis versés au fil des demandes	***
DAOUDOUR, Mémoire et Patrimoine, Pays de Broons, POUDOUVRE	100.00
Club des Ifs (Gymnastique douce)	100.00
FNACA Broons	50.00

Le Conseil adopte à l'unanimité le tableau des subventions présenté.

### **5. Renouvellement d'un poste non permanent – accroissement temporaire d'activité (Délib. n°2025-033)**

Dans le cadre du remplacement du départ à la retraite de Mme Jocelyne Basset, un poste non permanent avait été créé afin d'assurer la continuité du service, le temps de réfléchir aux besoins réels de la commune et à la réorganisation du poste.

Ce poste avait été confié à Mme Marie Mouret. Suite à son départ, Mme Déborah LE MOAL a été recrutée récemment pour poursuivre la mission.

Compte tenu des besoins persistants du service et dans l'attente d'une décision sur le remplacement définitif, le Conseil approuve le renouvellement du contrat aux mêmes conditions.  
Monsieur le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat.

## **6. Création d'un lotissement communal – « Le Clos des Chênes » (Délib. n°2025-034)**

Mme Fanny ÉON SALABERT, 1ère adjointe, présente au Conseil le projet de création d'un lotissement communal, afin de répondre à la demande croissante de logements et d'accompagner le développement démographique.

Cette opération nécessite la mise en place d'un budget annexe, afin de suivre les recettes et dépenses liées au lotissement. Il est précisé que les opérations financières seront soumises à la TVA conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de créer un budget annexe dédié au lotissement,
- DE DENOMMER officiellement ce lotissement : « Lotissement le Clos des Chênes ».
- DE PRECISER que ce budget annexe sera assujéti à la TVA, conformément à la réglementation applicable.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

## **7. Réforme statutaire du SDE22 (Délib. n°2025-035)**

Monsieur le Maire présente la réforme des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies des Côtes-d'Armor (SDE22), adoptée par son comité syndical le 11 juillet 2025.

Cette réforme vise à clarifier les compétences, moderniser la gouvernance et adapter les textes aux nouvelles dispositions législatives, sans modification du périmètre d'action.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle version des statuts, qui entrera en vigueur après les élections municipales de 2026.

## **8. Modification des statuts de Lamballe Terre & Mer (Délib. n°2025-036)**

La Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer a procédé à une actualisation de ses statuts afin d'harmoniser les compétences exercées et d'intégrer les évolutions récentes du cadre intercommunal.

Les principaux ajustements concernent la gestion des déchets, le développement économique et la politique de l'habitat.

Le Conseil municipal, après examen du projet transmis, approuve les nouveaux statuts, applicables à compter du 1er janvier 2026, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

## **9. Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031 de Lamballe Terre & Mer (Délib. n°2025-037)**

Mme Fanny ÉON SALABERT, 1ère adjointe, présente le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par Lamballe Terre & Mer pour la période 2026-2031.

Ce document fixe les objectifs en matière de production de logements, de mixité sociale et de rénovation du parc existant, dans un contexte de sobriété foncière (objectif Zéro Artificialisation Nette).

Le programme global représente un investissement de 21 924 750 € sur six ans.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de Lamballe Terre & Mer, jugeant qu'il répond aux besoins du territoire et favorise un équilibre entre zones urbaines et rurales.

#### **10. Décision modificative budgétaire n°1 (Délib. n°2025-038)**

Afin d'ajuster certaines lignes du budget principal, le Conseil adopte une décision modificative (DM n°1) portant sur un total de 11 000 €, destinée à :

- financer les travaux de voirie au Vau Horet (+6 400 €),
- couvrir le sol souple de l'école (+3 300 €),
- inscrire la participation au SDIS 22 (+1 300 €).

Les crédits proviennent du programme d'investissement « Compte de réserve ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **11. Décisions prises par le Maire par délégation (Délib. n°2025-039)**

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil prend acte des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption urbain pour les ventes RAUFFLET et SCI AUBRY,
- Attribution et renouvellement de concessions funéraires (150 € / 30 ans),
- Approbation d'un acte de sous-traitance pour le chantier du commerce,
- Signature d'un devis Imagin'Aires (3 300 €) pour la pose d'un sol souple de sécurité sur la structure de jeux de l'école.

### **Questions diverses**

#### **Construction du commerce**

Les travaux avancent conformément au planning et le chantier prend bonne tournure. L'entreprise Construction du Gouessant est intervenue récemment, et le calendrier est respecté. Le choix du revêtement de sol et de la faïence reste à finaliser. Un comité a donc été constitué, composé de Marie-Noëlle, Carole, Adeline, Chantal et Yohann, afin de choisir ces revêtements.

#### **Subventions DETR Atelier Municipal**

Concernant les subventions DETR, le dossier relatif à l'atelier n'a pas été retenu. En effet, deux enveloppes de financement sollicitées par la commune n'ont finalement pas été utilisées (salle des fêtes et rue de la Rosette).

La subvention DETR accordée pour la rue de la Rosette s'élève à 64 000 €, pour un montant total de travaux estimé à 240 000 €.

Afin de pouvoir bénéficier pleinement de cette aide, la commune va relancer le dossier et compléter le projet par la réalisation d'une voie de sécurisation piétonne.

Cette action permettra de justifier la dépense globale et ainsi de percevoir la totalité de la subvention attribuée.

#### **Fonds de concours de la Communauté de communes**

Le fonds de concours pourra également être demandé pour contribuer au financement des travaux rue de la Rosette. Le chiffrage ainsi que les études sont prévus pour début 2026.

### **Aire de jeux au lotissement Puits Gaulois**

Un accord a été trouvé concernant la délimitation entre la propriété de M. GALLAIS et l'aire de jeux communale.

Il est convenu que M. GALLAIS prendra en charge le sous-bassement, tandis que la commune assurera la pose de la clôture.

### **Mutualisation des repas avec la commune de Broons**

La commune de Broons a récemment délibéré une augmentation du tarif de fabrication des repas, désormais fixé à 5,90 €, ce qui représente une hausse significative pour la commune.

M. le Maire regrette que les élus de Broons n'aient pas informé la commune de leur intention d'appliquer cette augmentation avant la délibération.

Il a demandé que, lors de la prochaine mise à jour de la convention avec la commune de Broons, le tarif de 5,90 € soit maintenu jusqu'en 2027.

Une réflexion sera engagée afin d'évaluer la possible répercussion de cette hausse sur le prix facturé aux familles, ainsi que l'opportunité d'une évolution annuelle du tarif à envisager à terme.

M. le Maire souligne par ailleurs le bon accompagnement assuré par Mme Émilie Perrot, responsable du restaurant scolaire de Broons, auprès du personnel de Trémeur.

### **Clôture de séance**

La séance est levée à l'issue de l'ordre du jour.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Guy CORBEL



La secrétaire,  
Carole BASTIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', written over a faint circular stamp.

